



**PAS DE PETITS
DROITS DANS
LES PETITES
ENTREPRISES!**



Votez pour Solidaires pour défendre vos droits! Vous recevez ce courrier car vous travaillez d'une entreprise de moins de 11 salarié-es et êtes appelé-e à voter du 25 novembre au 9 décembre 2024. Vous élirez, dans chaque région, des représentant-es syndicaux issu-es des très petites entreprises pour vous représenter en commissions paritaires régionales interprofessionnelles (regroupant représentants patronaux et des salarié-es). Ces élections sont très importantes, car elles permettent aussi à l'Union syndicale Solidaires, de pouvoir négocier au niveau national les conventions collectives de branche. ▪ L'Union syndicale Solidaires, à travers la Fédération Sud Solidaires des transports urbains, s'investit au quotidien pour défendre et gagner plus de droits pour les salarié-es de la branche. Ces élections constituent l'occasion de soutenir notre action qui lie défense quotidienne, transformation de la société et participation aux négociations de nos branches. ▪ Vous recevrez une semaine avant le scrutin un courrier contenant le matériel de vote et pourrez voter soit par courrier soit par voie électronique (election-tpe.travail.gouv.fr).

VOTONS SOLIDAIRES POUR GAGNER DE NOUVEAUX DROITS



La fédération Sud Solidaires des Transports Urbains et Interurbains est composée de syndicats et de sections dans toute la France. Son rôle est de regrouper et d'organiser les salarié-es pour défendre leurs droits et en conquérir de nouveaux. Celle-ci va obtenir, dans quelques semaines, la représentativité dans la branche du Transport de voyageurs, et pourra donc peser sur les prochaines négociations nationales.

Les grands axes revendicatifs de la Fédération Sud Solidaires :

- **Une hausse générale des salaires, ainsi qu'une plus grande progressivité des déroulements de carrière, plus favorable que la convention collective (avec ajout d'échelles supplémentaires) ;**
- **Baisse des amplitudes de travail, ou alors beaucoup mieux rémunérées ;**
- **La suppression des Temps Indemnisés, remplacés par le temps de Travail Effectif, pour que le temps de travail total soit rémunéré ;**
- **Un départ en retraite à 55 ans pour toutes et tous ;**
- **Un meilleur respect de la convention collective sur l'information des services au moins 7 jours avant ;**
- **Des mesures sociales comme les chèques vacances et les tickets-restaurants pour toutes et tous, et des mutuelles moins chères et plus efficaces ;**
- **Une meilleure prise en charge de la part patronale.**

Comment voter aux élections TPE ? Au choix :

- **Par courrier, c'est gratuit !**
- **Par internet**



DU 25 NOV. AU 9 DÉC.
VOTONS Solidaires !

Union
syndicale

Contact :

38 rue des Renouillères
93200 Saint-Denis
06 26 82 81 32

fede.urainsinterurbains@gmail.com
<https://federations-des-urbains.fr>